

2026年 9月 27日 (日)

第13回

JCG日本祭り

Place de Sardaigne, Carouge

出店者募集

日本の「おいしい」「楽しい」「美しい」を届けませんか？
屋台フード、和雑貨、伝統工芸、アニメ・ポップカルチャー関連商品、
文化体験、企業PRなど、日本に関わる幅広い出店を募集しています。
多くの来場者との出会いを通じて、日本の魅力を発信してください。

出店要項・申し込み



<https://forms.gle/fLPxp6KbhgZzYPeU6>

お問い合わせ：✉ mail@japanclubge.ch
<https://www.japanclubge.ch/>

Dim. 27 sept. 2026

13e

Fête Japonaise JCG

Place de Sardaigne, Carouge

Appel aux exposants

Vivez et partagez la passion du Japon :
gastronomie, traditions, culture pop !
Rejoignez l'aventure en tant qu'exposant !
Nous accueillons le meilleur du Japon : street food,
artisanat, arts traditionnels, mangas & animés,
ateliers culturels, et vitrines d'entreprises.
Saisissez l'opportunité de briller devant un large
public et de faire vibrer le festival !

Conditions et inscription



<https://forms.gle/fLPxp6KbhgZzYPeU6>

Contact: ✉ mail@japanclubge.ch
<https://www.japanclubge.ch/>

第 13 回 JCG 日本祭り出店要項

2026 年 6 月吉日
JCG 日本祭り実行委員会

Veillez noter que le texte en français suit la version japonaise.

1. 概要

イベント名：第 13 回 JCG 日本祭り / 13ème Fête Japonaise du JCG à Carouge

開催日：2026 年 9 月 27 日（日）時間 11 時～17 時

開催地：Carouge 市 Place de Sardaigne

締切：2026 年 7 月 5 日（日）

2. 参加条件

- 1) 日本の企業・文化、または食文化の紹介や訪日促進を目的とした、日本祭りの趣旨にふさわしい出店に限ります。
- 2) 出店には所定の出店料が必要です。
- 3) 日本祭りの趣旨にそぐわないと主催側が判断した場合や、出店内容が他と重複する場合には、出店をお断りすることがありますので、あらかじめご了承ください。
- 4) 提供する商品（物品・飲食品）は、日本祭り終了まで十分な量をご用意ください。あわせて天候の変化にもご注意ください。
- 5) 本出店 / 出展要項をお読みいただき、内容にご承諾のうえ、お申し込みください。

3. 出店料

今年より、持込テントでのご出店も可能といたします。

持込テントのサイズにつきましては、長い辺を基準として扱わせていただきます。

また、日本祭りの雰囲気と調和したテントをご使用いただきますようお願いいたします。会場全体の統一感や景観の向上のため、今後テントのご購入を予定されている場合は、できるだけ白またはオフホワイト系の色をお選びいただけますと幸いです。

〈特別出店エリアについて〉

会場内には、メイン動線から少し離れた「特別出店エリア」を特別料金で設けました。

本エリアは、落ち着いた雰囲気の中で来場者とゆっくり交流したい出店者様や、初めてご出店される方で、まずは出店料を抑えて参加したい方におすすめです。なお、本エリアでは水道設備の設置ができないため、流し台をご用意することはできません。ただし、近隣の給水所はご利用いただけます。

出店料

JCG 会員

テントサイズ	物品販売	物品販売 テント持込み	飲食販売	飲食販売 テント持込み
5 m x 5 m	2000 CHF	1800 CHF	2500 CHF	2250 CHF
3 m x 3 m	1000 CHF	900 CHF	1300 CHF	1170 CHF
木製スタンド	300 CHF	設定なし	500 CHF	設定なし

非会員

テントサイズ	物品販売	物品販売 テント持込み	飲食販売	飲食販売 テント持込み
5 m x 5 m	2400 CHF	2200 CHF	2900CHF	2650 CHF
3 m x 3 m	1400 CHF	1300 CHF	1700CHF	1570 CHF
木製スタンド	400 CHF	設定なし	600CHF	設定なし

《特別出店エリア》

JCG 会員

* 特別出店エリアには給排水設備（流し）の設置がありませんので、ご了承ください。

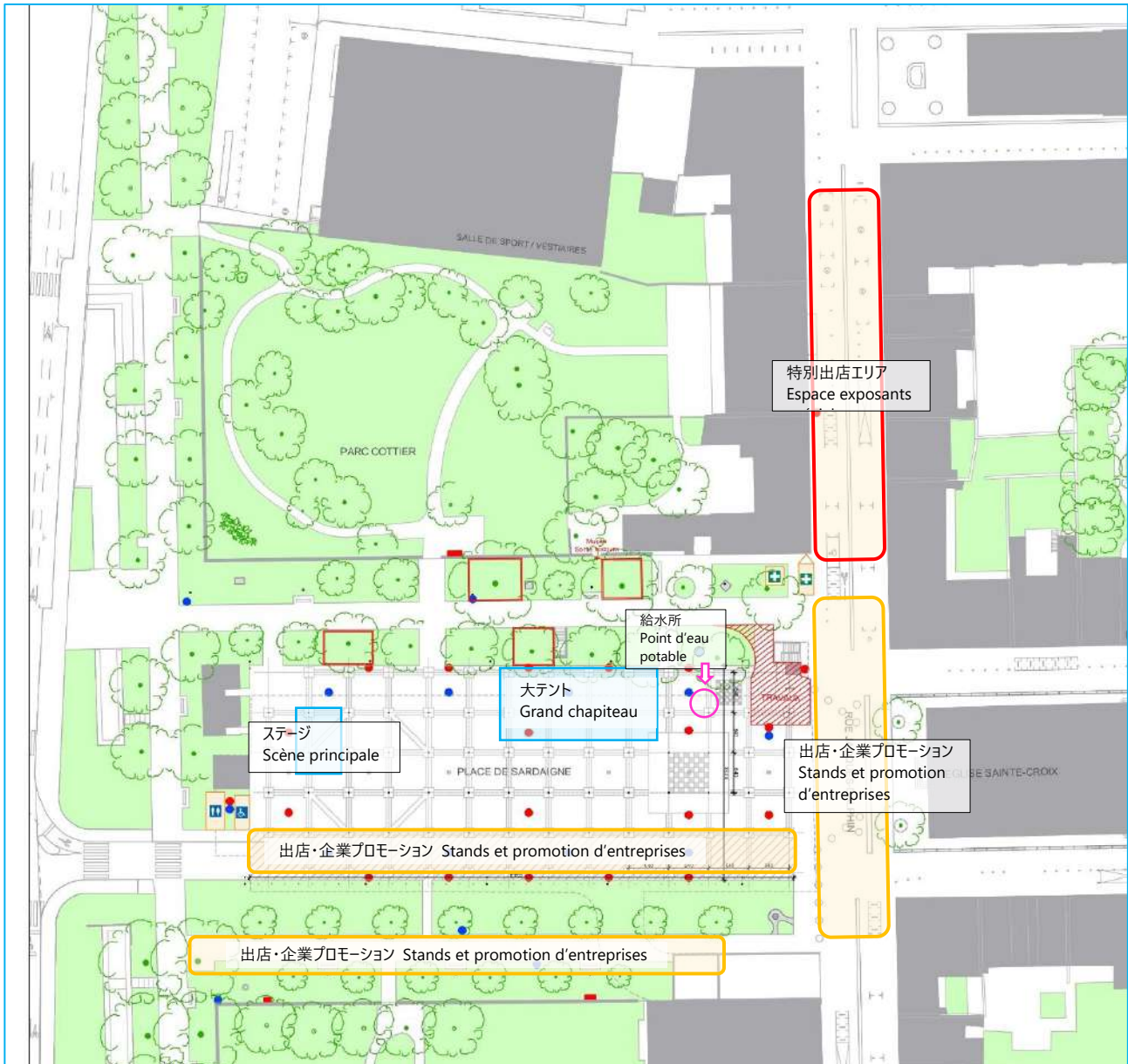
テントサイズ	物品販売	物品販売 テント持込み	飲食販売	飲食販売 テント持込み
5 m x 5 m	1800 CHF	1620 CHF	2250 CHF	2025 CHF
3 m x 3 m	900 CHF	810 CHF	1170 CHF	1050 CHF
木製スタンド	270 CHF	設定なし	450 CHF	設定なし

《特別出店エリア》 非会員

テントサイズ	物品販売	物品販売 テント持込み	飲食販売	飲食販売 テント持込み
5 m x 5 m	2200 CHF	2020 CHF	2650 CHF	2425 CHF
3 m x 3 m	1300 CHF	1210 CHF	1570 CHF	1450 CHF
木製スタンド	370 CHF	設定なし	550 CHF	設定なし

フードトラック：JCG 会員 1台 1500 CHF ・特別出店エリア：1300 CHF
非会員 1台 1900 CHF ・特別出店エリア：1700 CHF

エリア区分



《木製スタンドについて》 雨天時に木製スタンドの代わりとしてテントをご使用になる場合は、ご使用されるテントのサイズに応じて、追加の出店料をいただきますことを、あらかじめご了承ください。



参考：木製スタンド

4. 会場内の一部エリア閉鎖について（工事予定）

今年度は、会場内の一部（エリア区分マップの右側給水所横、赤色の斜線で示されたエリア）が工事のため封鎖される予定です。あらかじめご了承くださいませようお願い申し上げます。

5. キャンセレーションポリシー

当イベントは出店者の皆様が円滑にテントを確保していただくべく、キャンセルについての規約を以下のように設けております。何卒、ご理解、ご協力をお願いいたします。

1) キャンセル料金

2026年7月15日（水）までにキャンセルの場合

→ 出店料の30%

2026年7月16日（木）～8月15日（土）にキャンセルした場合

→ 出店料の50%

2025年8月16日（日）以降にキャンセルの場合

→ 出店料の100%

※主催者の都合でイベントが中止になった場合、出店料は全額返金いたします。

2) 問い合わせ・キャンセル連絡先（緊急時以外はできるだけメールでご連絡をお願いします）

JCG事務局：mail@japanclubge.ch / 電話：078 405 0732 / 業務時間：月木金 9時～13時

6. 販売内容・メニュー確定について

1) 販売物品内容・価格についてはお申し込みいただいた店舗の皆様に情報を事前共有し、販売物品があまり多く重ならないように調整予定です。

2) 飲食店のメニューについては、当日配布のプログラムに店舗ごとの販売品目を掲載するため、8月31日までに販売品目・販売数・価格の確定をお願いいたします。

7. 再利用可能レンタル食器の利用について

ジュネーブ州、カルージュ市の条例により、食器・コップ類は環境保護のため再利用可能食器・コップの利用が義務付けられています。

1) 飲食物は再利用可能な食器またはゴブレットに移して販売してください。

2) プラスチックに入った食品、ガラス瓶・アルミ缶入り飲み物の販売は禁止されています。

3) 紙ナプキン、お箸は通常のものでご利用いただけます。

※運営企業・運用方法は決まり次第別途ご案内いたします。

※2026年のレンタル器類・カトラリーのデポジットは**食器類 4 CHF・カトラリー 2 CHF**にします。

8. 衛生管理

1) 各店舗は、使用する機材や食品の衛生管理について責任を負い、消費・動物関連サービス（SCAV）の発行する衛生基準を遵守してください。

Stands alimentaires - directives d'hygiène（屋台-衛生ガイドライン）

<https://www.ge.ch/document/16969/telecharger>

Sécurité alimentaire（SCAV）

<https://www.ge.ch/organisation/ocs-service-consommation-affaires-veterinaires>

2) 万が一販売した商品で問題が発生した場合、実行委員会は一切の責任を負いません。各店舗にて対応していただくこととなりますので、相応の保険への加入をお願いいたします。

9. 電気設備の使用

電気が現行の規格に適合していることを確認してください。

10. 混雑緩和について

本イベントでは、特に飲食店の混雑が予想されます。できる限りスムーズに食品提供ができるよう、混雑緩和対策にご協力をお願いいたします。また、当日お客様が貴店舗にお並びになる際の誘導や整理につきましては、パーテーションベルトの使用など、各店舗にてご対応いただきますようお願いいたします。

11. 防火／ガスの使用

- 1) 会場内で調理を行うフードトラック/スタンドには、防火ブランケット（フライヤー/油脂の場合）、消火器（直火、ガスの場合）の装備が義務付けられています。各自ご準備ください。
- 2) イベント会場でのガス機器の使用に関する新規制にご注意ください。ガス器具は、承認された検査官による年1回の検査を受けなければならない、検査官はラベルを貼付します。ガス器具を使用する際は、安全チェックリストに記入する必要があります。

詳細は以下のサイトをご覧ください。

[Attestation+Contrôle+GAZ_Marche+à+suivre+\(2\).pdf](#)

- 3) 火気使用時は必ず管理監督者が付き添い、常に緊急時の対応が出来るようにして下さい。
- 4) お客様側に向かって火気を利用する場合にはプロテクションを使用することが義務づけられています。

12. アルコール飲料の販売

- 1) アルコール飲料を販売する場合、それより安価なソフトドリンクを最低3品提供することが法律により義務付けられています。
- 2) アルコールを販売する店舗は、「Panneau prevention jeunesse alcool : 青少年アルコール防止の標識」を以下のサイトからダウンロードし、店内の見えるところに貼ってください。



Panneau prevention jeunesse alcool

<https://shop.addictionsuisse.ch/fr/vente-protection-de-la-jeunesse/127-302-panneau-pour-la-protection-de-la-jeunesse-alcool.html>

13. カルージュ市から提供される備品について

カルージュ市から提供される備品は、破損や汚れが生じないように丁寧に取り扱いってください。万一、破損が生じた場合は、実費をご請求させていただきます。

14. ゴミと清掃

カルージュ市は環境保護に積極的に取り組んでいる自治体です。日本祭りでもゴミの削減と分別の徹底にご協力をお願いいたします。

- 1) 各スタンドは、透明のゴミ袋をご自身でご用意のうえ、分別して廃棄してください。来場者用のゴミ箱を出店者が使用することは禁止されています。
- 2) 各テントエリア近くの飲食スペースは、常に清潔に保つようご協力をお願いいたします。
- 3) イベント終了時には、テント内を清掃し、すべての廃棄物やゴミは分別して撤去してください。テーブル・椅子は清掃後、そのままテント内に残しておいてください。
- 4) 公道や広場に過度の汚れ（油汚れを含む）や損害が生じた場合、該当エリア近くの出店者に清掃費・修復費をご負担いただくことがあります。

15. 油利用について

地面が油で汚れると、専門の清掃業者によるアスファルト洗浄が必要となり、高額な費用が発生します。日本祭りの会場を清潔に保ち、今後も継続して使用できるようにするため、揚げ物の調理に関しては以下の点にご留意くださいますようお願いいたします。

- 1) 揚げ物を提供する場合は、段ボールや Pavatex（木質繊維断熱材）などで床を保護することが義務付けられています。
- 2) 万が一、専門清掃業者による会場アスファルトの油洗浄が必要となった場合は、該当店舗に清掃費用を実費でご負担いただきます。
- 3) 廃棄用の揚げ油は、必ず各自でお持ち帰りください。
- 4) 揚げ油を使用しない店舗も、地面を汚さないよう十分にご配慮をお願いいたします。

16. 駐車場／搬入・搬出

- 1) 搬入・搬出は、指定されたスケジュールおよび規制に従って行ってください。搬入時間や導線については、会場レイアウト決定後（9月上旬予定）にご案内いたします。
- 2) 搬入時間外に会場周辺へ車両を駐車することは固く禁じられています。違反車両は市警察により撤去される可能性がありますので、ご注意ください。
- 3) 冷蔵トレーラーを持ち込む場合は、必ず事前にご連絡ください。

17. 盗難・事故

各ブースは、責任を持って設営・管理・運営・清掃を行い、必ず常時どなたか一人が常駐するようお願いいたします。また、当日の事故や盗難については、各自の責任において予防・対応をお願いいたします。

18. 写真・ロゴ提供のお願い

2025年より、会場での紙プログラムの配布を廃止しました。店舗情報や会場マップなどは、すべて日本祭りの公式ウェブサイトにてご案内いたします。出店が決定した際には、ウェブサイト・SNS掲載用として【正方形の写真4枚】（店舗外観・商品など）とロゴを7月30日迄にご提出いただきますようお願いいたします。（期日を過ぎると、掲載ができなくなる可能性があります）

19. 会場内での撮影および掲載について

日本祭り当日は、会場内で撮影された写真や映像が、主催者の会報、SNS、ウェブサイト等に掲載される場合があります。あらかじめご了承ください。

20. 日本祭り出店に関する問い合わせ

JCG 事務局 mail@japanclubge.ch
電話： 078 405 0732
業務時間： 月木金 9時～13時

出店申し込みフォーム：締切 2026年7月5日（日）

<https://forms.gle/BkKVedzpyoZTavw57>

13ème Fête Japonaise du JCG

Conditions de participation pour les exposants

Fait en juin 2026

Comité d'organisation de la Fête Japonaise du JCG

1. Aperçu de l'événement

Nom de l'événement : 13ème Fête Japonaise du JCG
Date et horaires : Dimanche 27 septembre 2026, de 11h00 à 17h00
Lieu : Place de Sardaigne, Ville de Carouge
Date limite d'inscription : Dimanche 5 juillet 2026

2. Conditions d'admission

- 1) La participation est strictement réservée aux stands conformes à l'esprit de la Fête Japonaise, ayant pour objectif de présenter des entreprises, la culture ou la gastronomie japonaises, ou de promouvoir le tourisme au Japon.
- 2) Le paiement des frais d'emplacement requis est obligatoire pour toute participation.
- 3) Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription si le contenu du stand est jugé non conforme à l'esprit de l'événement ou s'il fait double emploi avec d'autres exposants. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.
- 4) Les exposants s'engagent à prévoir une quantité suffisante de marchandises (articles ou produits alimentaires) jusqu'à la fin de la manifestation. Il convient également de prendre en compte les éventuelles variations météorologiques.
- 5) Les exposants doivent impérativement prendre connaissance des présentes conditions de participation et les accepter avant de soumettre leur inscription.

3. Tarifs des emplacements

À partir de cette année, les exposants ont la possibilité d'apporter leur propre tente. Pour les tentes personnelles, le tarif est calculé sur la base de la longueur du côté le plus long. De plus, nous vous demandons d'utiliser des tentes en harmonie avec l'ambiance de la Fête Japonaise. Afin de préserver l'unité visuelle et l'esthétique du site, nous recommandons vivement aux exposants prévoyant d'acheter une nouvelle tente de choisir une couleur blanche ou blanc cassé.

< À propos de la "Zone d'exposition spéciale" >

Une "Zone d'exposition spéciale" a été aménagée dans l'enceinte de l'événement, légèrement en retrait du flux principal de circulation, et bénéficie de tarifs préférentiels.

Cette zone est particulièrement recommandée aux exposants souhaitant échanger calmement avec les visiteurs dans une atmosphère paisible, ou aux nouveaux exposants désireux de participer à moindres frais. Veuillez noter qu'en raison de l'impossibilité d'installer des infrastructures d'eau courante dans cette zone, aucun évier ne pourra être fourni. Toutefois, un point d'eau à proximité reste accessible.

* Le secrétariat vous contactera dès que les spécifications de votre tente seront validées. Le règlement devra être effectué au plus tard un mois avant l'événement.

Tarifs des emplacements

◆ Membres JCG

Type Taille de tente	Marchand	Marchand *Tente personnelle	Restauration	Restauration *Tente personnelle
5 m x 5 m	2000 CHF	1800 CHF	2500 CHF	2250 CHF
3 m x 3 m	1000 CHF	900 CHF	1300 CHF	1170 CHF
Stand en bois	300 CHF	Non disponible	500 CHF	Non disponible

◆ Non-membres

Type Taille de tente	Marchand	Marchand *Tente personnelle	Restauration	Restauration *Tente personnelle
5 m x 5 m	2400 CHF	2200 CHF	2900 CHF	2650 CHF
3 m x 3 m	1400 CHF	1300 CHF	1700 CHF	1570 CHF
Stand en bois	400 CHF	Non disponible	600 CHF	Non disponible

《 Zone d'exposition spéciale 》

*Veuillez noter que la zone d'exposition spéciale ne dispose d'aucune infrastructure d'alimentation en eau ni d'évier.

◆ Membres JCG

Type Taille de tente	Marchand	Marchand *Tente personnelle	Restauration	Restauration *Tente personnelle
5 m x 5 m	1800 CHF	1620 CHF	2250 CHF	2025 CHF
3 m x 3 m	900 CHF	810 CHF	1170 CHF	1050 CHF
Stand en bois	270 CHF	Non disponible	450 CHF	Non disponible

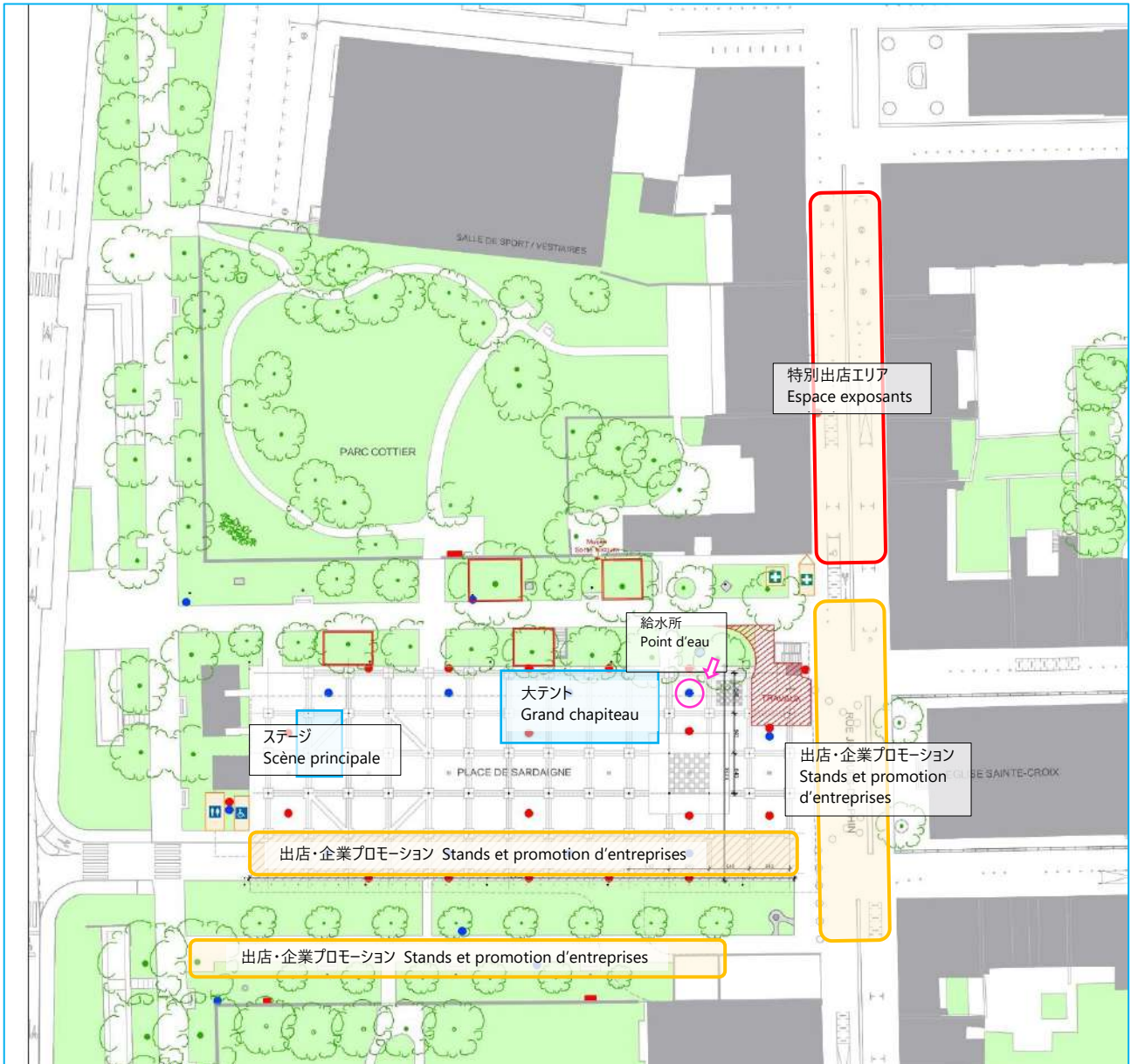
◆ Non-membres

Type Taille de tente	Marchand	Marchand *Tente personnelle	Restauration	Restauration *Tente personnelle
5 m x 5 m	2200 CHF	2020 CHF	2650 CHF	2425 CHF
3 m x 3 m	1300 CHF	1210 CHF	1570 CHF	1450 CHF
Stand en bois	370 CHF	Non disponible	550 CHF	Non disponible

Food Truck (Camion-restaurant) :

- Membres JCG : 1500 CHF par véhicule / Zone d'exposition spéciale : 1300 CHF
- Non-membres : 1900 CHF par véhicule / Zone d'exposition spéciale : 1700 CHF

《 Carte de sectorisation 》



《 Concernant les stands en bois 》

En cas de pluie, si vous utilisez une tente à la place du stand en bois initialement prévu, un supplément de prix vous sera facturé en fonction de la taille de la tente utilisée. Nous vous remercions de votre compréhension.



Référence : Stand en bois

4. Conditions d'annulation

Afin de garantir une attribution fluide des tentes pour l'ensemble des exposants, le règlement d'annulation suivant a été mis en place. Nous sollicitons votre compréhension et votre coopération.

1) Frais d'annulation :

- Annulation jusqu'au mercredi 15 juillet 2026 → 30 % des frais d'emplacement
- Annulation du jeudi 16 juillet au samedi 15 août 2026 → 50 % des frais d'emplacement
- Annulation à partir du dimanche 16 août 2026 → 100 % des frais d'emplacement

*En cas d'annulation de l'événement par les organisateurs, l'intégralité des frais d'emplacement sera remboursée.

2) Contact pour les questions et annulations :

Secrétariat du JCG : mail@japanclubge.ch / Téléphone : 078 405 0732

Horaires d'ouverture : Lundi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 13h00

* Sauf urgence, merci de privilégier les contacts par e-mail.

5. Fermeture partielle du site pour cause de travaux

Veuillez noter que cette année, une partie du site (la zone marquée par des hachures rouges, située à côté du point d'eau à droite sur le plan de sectorisation) sera fermée en raison de travaux. Nous vous remercions par avance de votre compréhension quant à l'impact potentiel sur l'emplacement des stands et les flux de circulation.

6. Validation des produits et menus

- 1) La liste des articles mis en vente ainsi que leurs prix seront partagés au préalable entre tous les exposants inscrits, afin d'ajuster l'offre et d'éviter les doublons excessifs.
- 2) Pour les stands de restauration, les menus, volumes de vente et tarifs doivent impérativement être validés avant le 31 août, afin de permettre l'intégration de ces détails dans le programme distribué le jour de l'événement.

7. Utilisation de la vaisselle réutilisable de location

Conformément aux directives environnementales de la République et canton de Genève et de la Ville de Carouge, l'utilisation de vaisselle et de verres réutilisables est obligatoire pour des raisons de protection de l'environnement.

- 1) Les aliments et boissons doivent être impérativement servis dans des assiettes ou des gobelets (réutilisables) loués à cet effet.
- 2) La vente d'aliments sous emballage plastique, ainsi que les boissons en bouteilles de verre ou en canettes d'aluminium est strictement interdite.
- 3) Les serviettes en papier et les baguettes jetables standards demeurent autorisées.

*Les modalités pratiques ainsi que le prestataire désigné vous seront communiquées dès leur finalisation.

***Pour l'édition 2026, la consigne pour la vaisselle et les couteaux/fourchettes/cuillères de location est fixée à 4 CHF par pièce de vaisselle et 2 CHF par pièce de coutellerie (par exemple : 2 CHF pour une fourchette, 2 CHF pour un couteau).**

8. Normes d'hygiène

- 1) Chaque exposant est responsable de l'hygiène de ses équipements et de ses denrées alimentaires, et s'engage à respecter scrupuleusement les normes sanitaires édictées par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).
 - Directives d'hygiène pour les stands alimentaires :
<https://www.ge.ch/document/16969/telecharger>
 - Sécurité alimentaire (SCAV) :
<https://www.ge.ch/organisation/ocs-service-consommation-affaires-veterinaires>
- 2) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de problème sanitaire lié aux produits vendus. Chaque stand devra gérer directement tout litige éventuel. Par conséquent, la souscription à une assurance responsabilité civile adéquate est obligatoire.

9. Installations électriques

Il incombe aux exposants de s'assurer que l'ensemble de leurs installations et appareils électriques est conforme aux normes en vigueur.

10. Fluidification de l'affluence

Une forte affluence est attendue, en particulier au niveau des stands de restauration. Nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour servir les clients le plus rapidement possible afin de limiter les files d'attente. De plus, la gestion et la canalisation des files d'attente devant votre stand relèvent de votre responsabilité (par exemple, par l'utilisation de poteaux de guidage à sangle).

11. Prévention des incendies et utilisation du gaz

- 1) Les food trucks ou stands effectuant des cuissons sur place doivent obligatoirement être équipés d'une couverture anti-feu (pour les friteuses/matières grasses) et d'un extincteur (pour les flammes nues et le gaz). Ces équipements doivent être fournis par vos soins.
- 2) Veuillez prêter une attention particulière à la nouvelle réglementation concernant l'utilisation d'appareils à gaz lors de manifestations. Les installations de gaz doivent faire l'objet d'un contrôle annuel par un inspecteur agréé, qui y apposera une vignette de conformité. Lors de l'utilisation d'appareils à gaz, le formulaire de contrôle de sécurité doit être dûment complété. Pour plus de détails, veuillez consulter le document suivant :
[Attestation+Contrôle+GAZ_Marche+à+suivre+\(2\).pdf](#)
- 3) Lors de l'utilisation de feux ou d'appareils de cuisson, un responsable doit être en permanence présent sur le stand pour pouvoir réagir immédiatement en cas d'urgence.
- 4) L'installation de protections physiques est obligatoire si les appareils de cuisson ou les flammes sont orientés vers le public.

12. Vente de boissons alcoolisées

- 1) En cas de vente de boissons alcoolisées, la loi exige de proposer simultanément au moins trois types de boissons sans alcool (soft drinks) à un prix inférieur à celui de l'alcool.
- 2) Les stands vendant de l'alcool doivent obligatoirement télécharger le « Panneau prévention jeunesse alcool » via le lien ci-dessous et l'afficher de manière bien visible dans leur stand :
Panneau prévention jeunesse alcool :
<https://shop.addictionsuisse.ch/fr/vente-protection-de-la-jeunesse/127-302-panneau-pour-la-protection-de-la-jeunesse-alcool.html>

13. Matériel mis à disposition par la Ville de Carouge

Le matériel prêté par la Ville de Carouge doit être manipulé avec le plus grand soin afin d'éviter toute détérioration ou salissure. En cas de dégradation, les frais de réparation ou de remplacement vous seront intégralement facturés.

14. Déchets et nettoyage

La Ville de Carouge est une commune activement engagée dans la protection de l'environnement. Nous comptons sur votre coopération pour réduire les déchets et respecter strictement le tri sélectif lors de la Fête Japonaise.

- 1) Chaque stand doit fournir ses propres sacs poubelles transparents et procéder au tri de ses déchets avant de les jeter. Il est strictement interdit aux exposants d'utiliser les poubelles publiques destinées aux visiteurs.
- 2) Nous vous remercions de veiller à ce que les espaces de restauration situés à proximité de votre stand restent propres à tout moment.
- 3) À la fin de l'événement, les exposants doivent nettoyer l'intérieur de leur tente et évacuer tous les déchets conformément aux règles de tri. Les tables et les chaises doivent être nettoyées et laissées à l'intérieur de la tente.
- 4) En cas de salissure excessive (notamment les taches d'huile) ou de dommages causés à la voie publique ou à la place, les frais de nettoyage professionnel ou de remise en état pourront être facturés aux exposants situés à proximité de la zone concernée.

15. Utilisation d'huiles de cuisson

Toute tache d'huile sur le sol nécessite un nettoyage spécial de l'asphalte par une entreprise de nettoyage professionnel, ce qui engendre des coûts très élevés. Afin de maintenir le site de la Fête Japonaise propre et de garantir notre autorisation d'occupation pour les années futures, les stands utilisant des friteuses doivent impérativement respecter les consignes suivantes :

- 1) Pour toute préparation de fritures, il est obligatoire de protéger le sol sous le stand avec du carton épais ou des panneaux de Pavatex (panneaux de fibres de bois).
- 2) Si un nettoyage thermique ou chimique de l'asphalte s'avère nécessaire en raison de projections d'huile, le coût réel des travaux sera intégralement facturé au stand responsable.
- 3) Les huiles de cuisson usagées doivent obligatoirement être récupérées et emportées par l'exposant à la fin de l'événement.
- 4) Les stands n'utilisant pas d'huile de cuisson sont également priés de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas souiller le sol.

16. Parking / Logistique de montage et démontage

- 1) Les opérations de montage et de démontage doivent se dérouler conformément aux horaires et directives spécifiques qui vous seront communiqués. Les horaires d'accès et les plans de circulation vous seront transmis au début du mois de septembre, une fois le plan général d'implantation validé.
- 2) Le stationnement des véhicules autour du site en dehors des horaires logistiques autorisés est strictement interdit. Les véhicules en infraction sont passibles d'une mise en fourrière par la police municipale.
- 3) Si vous devez acheminer une remorque frigorifique sur le site, vous devez impérativement en informer le secrétariat à l'avance.

17. Vols et accidents

Chaque exposant est pleinement responsable du montage, de la gestion, de la tenue et du nettoyage de son propre stand. Une présence humaine continue (au moins une personne) est obligatoire tout au long de l'événement. De plus, la prévention et la gestion des risques d'accidents ou de vols survenant le jour de l'événement relèvent de la responsabilité exclusive de chaque exposant.

18. Transmission de photographies et logos

La distribution de programmes au format papier sur le site est désormais supprimée. Les informations relatives aux stands ainsi que le plan de l'événement sont exclusivement diffusées sur le site internet officiel de la Fête Japonaise. Une fois votre participation validée, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre 4 photographies au format carré (visuel du stand, produits, etc.) ainsi que votre logo avant le 30 juillet pour publication sur notre site et nos réseaux sociaux ; passé ce délai, nous ne serons plus en mesure de garantir la publication de vos informations.

19. Prises de vues et droit à l'image durant l'événement

Nous informons les exposants que des photographies et des vidéos seront réalisées tout au long de la Fête Japonaise. Ces visuels sont susceptibles d'être publiés dans le bulletin d'information de l'organisateur, sur ses réseaux sociaux ou sur son site internet, ce que les exposants acceptent par leur participation.

20. Contacts et renseignements

- Secrétariat du JCG : mail@japanclubge.ch
- Téléphone : 078 405 0732
- Horaires d'ouverture : Lundi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 13h00

21. Clause de primauté linguistique / Clause d'interprétation

Note importante : Les présentes conditions de participation sont traduites en français pour le confort des participants. En cas de divergence, de contradiction ou de litige quant à l'interprétation des termes textuels entre la version française et la version originale japonaise, la version en langue japonaise fera juridiquement foi et prévaudra en toutes circonstances.

Formulaire d'inscription pour les exposants : Date limite : Dimanche 5 juillet 2026

<https://forms.gle/BkKVedzpyoZTavw57>